

Association Centre de Loisirs et d'Éducation Populaire

R.N. 21

47220 ASTAFFORT

Tél: 05.53.67.12.52

email: aclep.astaffort@wanadoo.fr

Projet Éducatif

Année 2015- 2020

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Accueil de loisirs d'Astaffort est géré par l' ACLEP (Association centre de loisirs et d'Éducation Populaire) régie par la loi de 1901, déclarée à la préfecture du Lot et Garonne le 11 Septembre 1978 sous le n° 2208, agréée par le ministère de la jeunesse et des sports le 14 octobre 1987 sous le n° 4766.

Le conseil d'administration est composé de 15 membres maximum 9 à 12 membres élus pour 3 ans renouvelables et 3 membres de droit.

L'ACM est géré par une association loi 1901 l' A.C.L.E.P. (Association Centre de Loisirs et d' Éducation Populaire) qui repose uniquement sur la volonté de quelques bénévoles. L'assemblée générale ordinaire de l'association se déroule une fois par an en Juin.

L'assemblée générale s'est déroulée le 1 Juillet 2015

Après avoir rendu compte du bilan moral et financier de l'association , du bilan d'activités et de fréquentation du centre de loisirs, l'assemblée a procédé à l'élection du nouveau bureau:

Président: Mr Zahonero Pascal

Trésorière: Pinèdre Elodie

Secrétaire: Lalbenque Marie

Membres de droit

Cambournac Jean François

mairie d'Astaffort

Barratto Isabelle

mairie de Layrac

Pouchès Béatrice

Directrice du CLSH

Membres :

Visintin Flore , Laguillermie Fabrice, Grattieri Patricia, Lozano Élodie, Lafon-Linden Sandrine, Laforgue Céline, Sensamat Sandra

OBJECTIFS DU PROJET

Le monde en constante évolution, et en mouvement permanent, la mondialisation , les différents problèmes rencontrés par les familles , et maintenant le terrorisme qui touche les symboles de notre démocratie, tout cela nous emmène à nous interroger sur le monde dans lequel on vit et les valeurs que nous association d'Éducation Populaire nous souhaitons porter et transmettre aux enfants qui nous sont confiés . Quelles valeurs transmettre pour les citoyens de demain,

L'Accueil de collectif de mineurs est un lieu et temps de vie collective basée sur le respect des rythmes et des besoins des enfants.

Nous souhaitons que l'Accueil de loisirs soit pour chaque enfant qui le fréquente:

1. Un lieu qui favorise sa socialisation en lui offrant de multiplier les échanges, les rencontres avec d'autres enfants, d'autres adultes, d'autres lieux...
2. Un lieu qui va lui permettre de compléter ses apprentissages moteurs et multiplier les occasions de découvrir ses possibilités motrices, physiques et sensorielles.
3. Nous souhaitons que l' Accueil de loisirs soit un lieu où l'enfant prendra conscience du monde dans lequel il vit, un lieu qui lui permettra de comprendre la fragilité de la nature et combien il est important que chacun soit responsable dans son quotidien, et dans des petits gestes.
4. Nous voulons faire des enfants qui nous sont confiés aujourd'hui des adultes demain responsables et citoyens, acteurs actifs de leur vie.
5. Notre objectif est d'être complémentaire à l'école, en abordant de façon ludique des thèmes sur la citoyenneté, l'environnement, le respect , la tolérance , la relation avec l'autre...
6. Nous souhaitons également transmettre les principes de la laïcité
7. L'équipe d'animation devra mettre en place des actions sur la durée en faisant grandes places à la parole des enfants, en utilisant les mots, l'écrit, les livres et tous les moyens de communication et d'information.
8. L'équipe d'animation doit veiller à la sécurité physique, morale et affective de tous les enfants dont elle a la responsabilité.

PUBLIC CONCERNE

L'accueil des enfants se fait sur différents temps de loisirs

1/ Le temps périscolaire

- Le **CLAÉ** est ouvert les journées scolaires et accueille les enfants scolarisés aux écoles publiques maternelle et élémentaire **Le matin : de 7 h 30 à 8 h 50** **Le soir : de 17 h 00 à 18 h 45**
- les **TAP** les lundi mardi et jeudi sur les journées scolaires de 15 h 45 à 17 h

2/ Les journées extra scolaires

- les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

Depuis 1998, suite à la rénovation du centre de Loisirs, les enfants de Layrac sont également accueillis dans notre structure, une convention ayant été signée entre les 2 communes. Le transport des enfants de Layrac au centre de loisirs le matin et le soir ainsi que pour 2 à 3 sorties par semaine est pris en charge par Layrac.

LES LOCAUX

Depuis 1996, les enfants sont accueillis dans 2 structures mises à disposition par la commune.

Tous les enfants sont accueillis dans les locaux du centre les mercredis et petits vacances. Cependant, durant les vacances d'été, le nombre d'enfants important 100- 110 par jour au mois de juillet, implique un fonctionnement différent et l'utilisation des locaux de l'école maternelle.

Durant l'été:

Les enfants de plus de 6 ans occupent les locaux du centre de loisirs « le Foirail » implanté dans le quartier sud du village dans un parc ombragé de 8610 m² équipé de jeux de plein air et clôturé. Les locaux ont été agrandis et réaménagés en 1998. Pour une surface totale de 360 m². Ils se composent de 3 salles d'activités dont une au premier étage, d'une salle de repos avec bibliothèque, coin lecture, jeux de sociétés, jeux calme et d'un ordinateur, d'une cuisine, d'un hall -vestiaire et du bureau d'accueil et de direction

L'été les enfants de 3-6 ans sont accueillis au centre de loisirs où sont prévues le matin des activités extérieures. Puis pour les activités de l'après midi et la sieste ils occupent une partie des locaux de l'école maternelle. Le centre dispose dans ces lieux une salle de jeux de 80 m² ainsi qu'une salle de repos de 25 m² équipée de 12 lits.

DESCRIPTION DES LOCAUX ET ESPACES

Depuis 1998 les enfants sont accueillis dans 2 structures voisines mises à disposition par la Commune:

1) Les enfants de 3 à 16 ans occupent le Centre de Loisirs « le Foirail » implanté dans le quartier sud du village dans un parc ombragé de 8610 M2 équipé de Jeux de plein air et clôturé. Les locaux ont été agrandis et réaménagés en 1998. Pour une surface totale d'environ 360 m2. Ils se composent de 3 grandes salles d'activités dont une au premier étage, d'une salle de repos (avec bibliothèque, coin lecture, ludothèque et jeux calmes) d'une cuisine et coin restauration (pour les goûters et les activités pâte à sel , pâtisserie, etc ...), d'un labo photo, d'un hall-vestiaires et d'un bureau d'accueil. A l'entrée, à côté du bureau, une terrasse couverte et carrelée, clôturée par une murette de 40 m2 du côté parc, donnant sur une des salles d'activités, une terrasse bétonnée, non couverte, de 50 m2 . Toutes les ouvertures au rez-de chaussée sont prévues pour l'accès des handicapés. Toutes les salles d'activités sont pourvues d'un point d'eau et d'un ou deux évier ou lavabos.

Les sanitaires réaménagés comprennent une douche et un WC handicapés, deux WC enfants, deux WC adultes fosse étanche, deux lavabos et une douche.

Outre ces locaux, le Centre peut, à certaines heures, utiliser pour des jeux ou activités sportives, la halle des sports municipale située à l'autre extrémité du parc.

Tous les enfants prennent le repas de midi à la Cantine Scolaire qui jouxte l'école et est donc peu éloignée du « Foirail », avec cependant la RN 21 à traverser qui appelle la vigilance des animateurs.

Les moyens financiers du Centre de Loisirs sont modestes. L'ACLEP reçoit une subvention municipale. La directrice perçoit le prix séjour payé par les familles et les prestations de services versées par la CAF. Pour les salaires, charges sociales et indemnités des animateurs, l'ACLEP prévoit à son budget les aides du Conseil Général et de la DDJS L'ACLEP possède un peu de matériel audio visuel, des jeux, livres, jouets, tables de ping-pong, matériel de camping et mobiliers divers.

ENCADREMENT

L'ACLEP emploie:

- Une directrice. Mme Pouchès Béatrice titulaire du BAFD est en poste depuis novembre 1984. Elle assure la formation continue des animateurs, veille à la cohésion de l'équipe, coordonne les actions des intervenants, maintient le lien entre l'œuvre organisatrice, les animateurs, les familles.
Elle est également chargée de l'organisation de l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires ainsi que de l'accueil périscolaire
C'est elle qui recrute les animateurs et mets en place avec eux le projet pédagogique
- Une animatrice titulaire du BABA employée pour mettre en place les animations durant les jours de fonctionnement de l'ASLH, et chargée également de l'entretien des locaux
- Une directrice adjointe pour la mise en place des projets des TAP , du périscolaire et des animation durant les vacance scolaires.
- Des animateurs titulaires ou non du BAFA ou en formation durant les vacances scolaires et notamment l'été où le nombre d'enfants est le plus élevé. Ils sont généralement originaires du village ou du canton, et connaissent les enfants qui sont accueillis au centre.

Dans le cadre du contrat enfance et jeunesse signé entre la commune et la CAF, la municipalité a formé des animatrices BAFA qui sont mises à disposition de l'ALSH durant le temps périscolaire et les journées d'ouverture du centre de loisirs.

L'été, suite à la convention signée entre les 2 communes d'Astaffort et de Layrac, les ATSEM de Layrac font également partie de l'équipe pédagogique; Elles ont toutes suivi la formation BAFA et parce qu'elles connaissent déjà bien les petits leurs habitudes, leurs rythmes, elles sont un repère essentiel pour le groupe des 3-6 ans qui découvre la structure.

ORGANISATION DU CENTRE

> Les inscriptions

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'ALSH et durant le temps péri-scolaire que dans la mesure où leur dossier est complet. Les inscriptions pour l'ALSH se font tout au long de l'année suivant les demandes et les besoins des parents. Elles ont lieu au lieu LE LOCAUX DE l'ALSH où un dossier d'accueil et d'informations est remis aux familles. Elles sont à renouveler chaque année.

Pour les enfants de Layrac que le centre accueille l'été, les inscriptions ont lieu à la mairie de Layrac durant le mois de juin. Les familles sont informées par le biais de l'école, du bulletin municipal et par voie de presse des différentes dates et horaires des inscriptions.

Pour l'accueil Péri Scolaire, tous les enfants scolarisés doivent impérativement être inscrits en début d'année scolaire. Une fiche d'inscription et d'information sur le fonctionnement de cet accueil et de l'ALSH est remis à tous les enfants de l'école.

> Accueil des enfants

L'ALSH accueille les enfants dès 7 h 30 et jusqu'à 18 h 30. L'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée jusqu'à 9 h 30 dernier délai, heure à laquelle l'équipe d'animation est chargée, chaque jour pour chaque groupe du contrôle des présences que la directrice reporte sur registre. Les activités le matin débutent vers 9 h 45 jusqu'à 11 h 30, l'après midi ce temps est organisé de 14 h 30 à 16 h, suivies du temps de rangement.

L'été un groupe est chargé de la mise en place des tables. Le repas se prend sous le préau de l'école, ce qui permet de profiter du beau temps, mais également de sortir du cadre des locaux de la cantine scolaire que les enfants d'Astaffort fréquentent toute l'année.

Un lieu de regroupement est mis en place pour les enfants de Layrac à la salle des sports de cette commune où 2 animatrices sont présentes le matin dès 7 h 30. Le départ du car fixé à 8 h 45 pour une arrivée des enfants de Layrac au centre de Loisirs vers 9 h.

Le soir les petits Layracais reprennent le car vers 17 h 45, regagnent leur point de départ vers 18 h. Les animatrices sont présentes jusqu'à ce que tous les enfants aient été récupérés par leur famille et jusqu'à 18 h 30 l'ALSH.

L'ALSH est ouvert jusqu'à 18 h 30. Cependant nous demandons que les créneaux horaires du matin: 7 h 30 - 8 h 30 et du soir 18 h - 18 h 30 soient réservés uniquement aux familles dont les parents travaillent tous les deux et aux familles mono parentales.

Nous pensons que la place de l'enfant est aussi dans sa famille et que l'amplitude horaire d'un enfant hors de son foyer ne doit pas être de plus de 10 heures.

> Répartition des enfants

- Les mercredis et petites vacances en 2 groupes: maternelles et primaires

- l'été Les enfants sont répartis par groupe d'âge:

Les 3-5 ans

Les 6-8 ans

Les 9-10 ans

les plus de 11 ans

Tous les enfants qui à la rentrée scolaire entrent au CP sont accueillis dans le groupe de 6-8 ans afin de faire la transition entre l'école maternelle et les enfants du primaire. De même tous les enfants qui à la rentrée scolaire entrent en sixième font partie du groupe des plus de 11 ans afin qu'ils se lient par le biais du centre à des enfants du collège.

> Journée Type

7 h 30 – Ouverture de l'accueil de Loisirs et arrivée échelonnée des enfants. Cet accueil est particulièrement important car il fait le lien entre la maison et le centre de loisirs. Pour établir au mieux ce lien, il est nécessaire de prendre en compte les parents qui accompagnent les enfants (quand cela est possible !).

9 h 15 - Fin de l'accueil, répartition des enfants dans chaque groupe. Les animateurs informent la direction du nombre exact d'enfants présents après avoir fait l'appel

9 h 45 - Début des activités.

11 h 30 - Fin des activités et rangement. Toilette, lavage des mains. Prévoir un retour au calme afin de passer un repas serein.

12 h 00 - Repas

13 h 00 - Temps du repos, ce n'est pas forcément une sieste (à prévoir surtout pour les plus petits des maternelles), mais un temps où les enfants peuvent effectuer des activités calmes. Les animateurs en profitent pour faire leur pause sans aucun défaut de surveillance.

14 h 00 - Fin du temps de repos

14 h 15 - Activités

16 h 15 - Goûter

16 h 45 - mise en place des activités de fin de journée et début du départ échelonné des enfants.

18 h 30 - Fermeture du centre.

> L'équipe d'animation

Elle est constituée dès le début de l'année civile. Elle se réunit une fois par mois pour mettre en place le projet pédagogique, pour préparer matériellement les salles, pour être informée et formée et être garante de la sécurité des enfants, pour mettre en place le planning des activités qui seront proposées aux enfants. L'été, c'est au moins une fois par semaine que l'équipe se réunit, le mardi soir pour évaluer les actions mises en place, affiner les projets à venir et débattre d'éventuels problèmes rencontrés.

> Les tarifs

Le coût réel d'une journée à L' Accueil de Loisirs en 2015 est de 31,16 €

0 < QF < 450 €	2,80 €	Le justificatif est : si vous êtes allocataire CAF: 47 / 32 - autre département : votre Quotient Familial (QF) si vous n'êtes pas allocataire: l'avis d'imposition des parents de l'enfant QF = <u>revenus / 12 + allocations perçues en décembre</u> nombre de parts
451 < QF < 700€	4,60 €	
701 < QF < 1000 €	5,70 €	
1001 < QF < 1300 €	6,90 €	
1301 < QF < 1700 €	8,00 €	
1701 < QF < 2000	9,10 €	
+ 2001	9,90 €	
Attention !!!!! sans justificatif le tarif appliqué sera de :10,30 €		

Pour obtenir votre QF il faut sur le site de la CAF de votre département, cliquer sur l'onglet: **mon compte**, indiquer votre n°allocataire, votre code confidentiel, votre code postal et date de naissance valider et imprimer la page qui indique: **ma situation ou mes paiements** et sur laquelle votre QF est indiqué.

Afin que l'équité soit identique pour toutes les familles le justificatif doit tenir compte **des ressources des 2 parents**. Dans le cas où les parents sont séparés une copie du jugement de divorce sur laquelle est indiquée le montant de la pension alimentaire pourra vous être demandée .

> Factures et règlements

Les factures doivent être réglées dès réception par la famille.

Elles seront éditées en fin de mois durant la période scolaire et une fois par semaine durant l'été.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du : Accueil de Loisirs « La Courte Échelle»

Les frais engagés par les familles sont déductibles des impôts uniquement pour les enfants de moins de 7 ans au 31 Décembre de l'année en cours. N' hésitez pas à demander une attestation de paiement au moins 15 jours avant la date d'échéance du renvoi de la déclaration de revenus.